



Règlement intérieur

Point Information Jeunesse

Communauté de Communes
Loches Sud Touraine



Communauté de Communes
Loches Sud Touraine

12 avenue de la Liberté
37600 Loches
Tél. : 02 47 91 19 20
accueil@lochessudtouraine.com

www.lochessudtouraine.com

QUELQUES MOTS...

« L'information est accessible de manière égale à tous... Elle est complète, impartiale, exacte, pratique et actualisée... Elle utilise les technologies de l'information et de la communication... »

Extrait du préambule de la Charte de l'Information Jeunesse

PREAMBULE

Le présent règlement a pour objet de définir les règles de fonctionnement du Point Information Jeunesse Loches Sud Touraine, notamment les espaces libres et services proposés au public, ainsi que de rappeler les règles d'utilisation des outils mis à disposition afin d'en garantir le bon fonctionnement.

Il est important de préciser que le local accueille depuis 2021 le service des Educatrices de Rue. De ce fait, les conditions d'accueil du public ont été revues.

OBJET

Le Point Information Jeunesse est un espace d'accueil et d'information gratuit et anonyme où les jeunes de 11 à 25 ans ont accès à une documentation complète, pratique et actualisée.

Les sujets abordés concernent les domaines suivants :

- Les métiers,
- La formation professionnelle,
- La scolarité,
- L'emploi,
- Le logement,
- La mobilité,
- Les loisirs, les vacances, le sport,
- La mobilité européenne et internationale,
- La santé,
- L'actualité de la vie locale...

Ce lieu offre aux jeunes une documentation thématique en libre consultation et un accompagnement par des professionnels formés et/ou sensibilisés à l'information jeunesse.

Les questions posées par les jeunes pourront trouver réponse au sein du PIJ ou être plus facilement orientés vers les organismes et établissements spécifiques.

Les accompagnements de projets individuels et/ou collectifs pourront être réalisés par les Educatrices de Rue.

CONDITIONS D'ACCES

Les utilisateurs doivent se conformer aux horaires et règles de fonctionnement de la structure et de ses services.

L'équipe d'animation se réserve le droit de refuser l'accès à l'espace à toute personne qui ne respecterait pas le présent règlement.

Adresse et coordonnées :

PIJ Loches Sud Touraine
1 place Carroi Picois
37600 LOCHES

Portable : 06 02 10 77 13

Fixe : 02 47 59 33 16

Mail : pjj@lochessudtouraine.com

Facebook et Instagram : @pjjlochessudtouraine

Horaires d'ouverture :

- Mardi : 12h-19h
- Mercredi : 10h-18h30
- Vendredi : 15h-18h30

**INFO**

Le service des Educatrices de Rue propose des temps d'ouverture relatifs à leurs missions. De ce fait, le local du PIJ est parfois ouvert sous les deux entités et les missions se croisent.

En fonction des besoins des services, la structure s'autorise le droit de fermer ses portes, à titre exceptionnel, en dehors des créneaux ci-dessus (formations, interventions extérieures...). Ces fermetures seront communiquées le plus rapidement possible aux usagers via les réseaux sociaux, le site de la Communauté de communes et les affichages au PIJ.

REGLES DE FONCTIONNEMENT

Relatives à l'attitude et la sécurité

Les détenteurs d'un téléphone portable pourront l'utiliser à l'intérieur du local tout en respectant les personnes autour d'eux.

Les personnes ayant un comportement bruyant, agressif, violent ou nuisible à une bonne ambiance pourront être exclues de la structure.

Relatives à la responsabilité

La responsabilité de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine ne pourra pas être engagée en cas de perte, vol ou détérioration d'effets personnels des usagers.

L'utilisateur est seul responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé par lui-même aux biens et services offerts par le PIJ Loches Sud Touraine. La responsabilité civile et/ou pénale de l'utilisateur pourra être engagée en cas de dommage causé suite à l'utilisation des matériels et services fournis par la structure.

OUTILS A DISPOSITION

Le PIJ met gratuitement à disposition les outils suivants pour les recherches des usagers :

- Un fonds documentaire complet et actualisé (IJBox papier et informatique, prospectus, flyers...)
- 2 ordinateurs avec accès internet

- 2 tablettes avec accès internet
- Un scanner
- Un photocopieur

Conjointement avec le service des Educs de Rue, le local met à disposition :

- Une bibliothèque partagée constituée de livres et de jeux de société
- Des supports de prévention (préservatifs, protections hygiéniques...)
- Un espace café détente (frigo, micro-onde, machine à café, bouilloire)

CONDITIONS D'ACCES AUX OUTILS INFORMATIQUES :

Pour utiliser les ordinateurs et tablettes sur place, il est nécessaire :

- D'être inscrit(te) en ayant rempli la fiche de renseignement fournie lors de la première demande d'utilisation des outils informatique. Cette fiche sera conservée pendant un an (date à date) et détruite à la fin de cette période.
- De remplir avant et après chaque utilisation la fiche « utilisation des outils informatiques » disposée près des outils numériques.

Responsabilité et sécurité

Une borne WIFI PUBLIC à destination des jeunes est installée dans le local. Cette dernière est paramétrée avec des contrôles préétablis en termes de sécurité (site pornographique, site contenant des armes...).

En cas d'utilisation abusive et/ou de diffusion du mot de passe de la WIFI PUBLIC sans autorisation, les professionnels PIJ et Educatrice de rue se réservent le droit de changer de mot de passe et/ou de paramétrer des heures de connexion.

Les animateurs·trices disposent d'outils de contrôle des informations consultées sur Internet et se réservent le droit d'exclure l'utilisateur dans le cas où des informations et contenus contraires à l'ordre public seraient consultées ou diffusées. En cas de litige, le personnel ne pourra être poursuivi.

Les utilisateurs sont responsables des sites et des documents qu'ils consultent.

Toute utilisation de CD ou clés USB personnelles et de Webcam doit faire l'objet d'un accord de la part des animateurs au préalable.



Il est interdit d'installer sur les ordinateurs et tablettes du PIJ tout logiciel ou application, sauf si une autorisation a été notifiée par la personne responsable du PIJ.

Respect de la personne et de la propriété

L'utilisateur reconnaît que les contenus disponibles sur Internet peuvent être protégés par le code de la propriété intellectuelle. A ce titre, l'utilisateur s'interdit d'utiliser, de reproduire, de diffuser, de modifier ou distribuer, à titre gratuit ou onéreux, lesdits contenus. Il reconnaît que toute violation d'un droit de propriété intellectuelle constitue une contrefaçon entraînant des sanctions civiles et pénales.

L'utilisateur est seul responsable de l'usage et de la validité des données et des services qu'il consulte, interroge, modifie, télécharge et transfère sur Internet.

L'utilisateur s'engage donc à ne pas diffuser de contenus, quelle que soit sa forme ou sa nature :

- Contraire à l'ordre public **et aux bonnes mœurs**.
- Susceptible de porter atteinte au respect de la protection des mineurs.
- A caractère pornographique ou pédophile.
- Incitant à la discrimination et/ou à la haine d'une personne ou d'un groupe de personnes déterminé en raison de leur origine, sexe, état de santé, handicap, mœurs, religion...
- A caractère menaçant, injurieux, diffamatoire, raciste, xénophobe ou portant atteinte à l'honneur ou la réputation d'autrui.
- Incitant à commettre un délit, un crime ou un acte de terrorisme ou faisant l'apologie des crimes de guerre ou contre l'humanité.
- Incitant au suicide ou à la consommation de substances interdites et/ou illicites.
- Permettant à des tiers de se procurer et/ou d'utiliser, directement ou indirectement, des virus informatiques, des logiciels piratés ou permettant des actes de piratage et d'intrusion dans des systèmes informatiques et de télécommunication. Et d'une manière générale, tout outil logiciel ou autre permettant de porter atteinte aux droits d'autrui et à la sécurité des personnes et des biens.

La Communauté de Communes et le PIJ Loches Sud Touraine ne peuvent être tenus responsables des problèmes liés aux connexions et/ou aux systèmes d'exploitation installés sur les postes, de la fiabilité de la transmission des données, des temps d'accès, des éventuelles restrictions d'accès sur des réseaux et/ou serveurs spécifiques connectés au réseau Internet, ni des informations consultées ou mises en ligne par l'utilisateur.

Il est interdit aux usagers de réaliser des copies intégrales d'œuvres déjà existantes sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits.

Accès aux mineurs

Les mineurs devront se présenter avec un parent ou un représentant légal pour effectuer leur inscription à l'utilisation des outils informatiques ou retourner la fiche de renseignement dûment complétée par les responsables légaux.

Les parents sont responsables du comportement et des actes de leurs enfants mineurs fréquentant la structure. Le personnel ne peut assumer aucune responsabilité de garde d'enfant.

DIFFUSION DU REGLEMENT

Le présent règlement sera affiché au sein du PIJ Loches Sud Touraine et disponible sur le site de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine.

Le contenu peut être sujet à modification. Ces dernières seront notifiées au public par voie d'affichage dans l'enceinte du PIJ et sur le site de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine.

Il est applicable à compter du 1^{er} novembre 2022.